



## SOCIETE DE CHASSE

Le retour OBLIGATOIRE de ces informations  
nous permettra de défendre les intérêts  
d'une chasse durable.

**Nous comptons sur votre indispensable collaboration !**

### Bilan des prélèvements pour la saison 20...../20.....

ASSOCIATION DE CHASSE DE : .....

COMMUNE(S) : .....

Nombre total de chasseurs sur votre territoire :

dont nombre de chasseurs de petit gibier (à votre connaissance) .....

Nombre de tableaux individuels rendus sans prélèvement :

dont tableaux individuels de chasseur de petit gibier .....

Nombre de tableaux individuels rendus avec prélèvements :

dont tableaux individuels de chasseur de petit gibier .....

ESPECES	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	N/R*	ESPECES	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	N/R*		
	NOMBRE									NOMBRE											
<b>PETIT GIBIER DE PLAINE</b>									<b>GIBIER D'EAU</b>												
Faisan									Canard colvert												
Lapin de garenne									Sarcelle d'hiver												
Lièvre commun									Vanneau huppé												
Perdrix grise									Autres (préciser) :												
Perdrix rouge									Autres (préciser) :												
Autres (préciser) :									Autres (préciser) :												
Autres (préciser) :									Autres (préciser) :												
Autres (préciser) :									Autres (préciser) :												
<b>OISEAU DE PASSAGE</b>									<b>PREDATEUR - DEPREDATEUR</b>												
Alouette des champs									Belette												
Bécasse des bois									Blaireau												
Caille des blés									Corbeau freux												
Étourneau sansonnet									Corneille noire												
Grive draine									Fouine												
Grive litorne									Geai des chênes												
Grive mauvis									Hermine												
Grive musicienne									Martre												
Merle noir									Pie Bavarde												
Pigeon biset									Ragondin												
Pigeon colombin									Renard												
Pigeon ramier									Autres (préciser) :												
Tourterelle turque									<b>GRAND GIBIER</b>												
Autres (préciser) :									Sanglier (hors carnet de battue)												

\* Non renseigné



Ce bilan est à retourner à la fédération avant le 31 mars à l'adresse suivante :  
Fédération des Chasseurs des AHP - 2000 route de Digne - CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER Cedex 9